



Commission Politique, de Sécurité et des Droits de l'Homme

RÉUNION
Jeudi 30 septembre 2010
10h00-18h00
Salle ASP 5E2
Parlement européen
Bruxelles

PROCES-VERBAL

La réunion est présidée par Tokia Saïfi (PE).

1. Adoption du projet d'ordre du jour (AP 100.770)

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions du 21 mai (AP 100.768) et du 1 juillet 2010 (AP 100.769)

Les procès-verbaux sont adoptés. M. Whebee (Israël) fait remarquer que lors de l'adoption de la déclaration sur le Proche Orient le 1 juillet 2010, le quorum n'était pas atteint. La Présidente rappelle que selon le règlement interne, les observations concernant le quorum doivent se faire en début de réunion et non pas a posteriori.

3. Communications de la Présidence

La Présidente passe en revue les principales activités de la Commission politique pendant le premier semestre 2010:

- l'adoption d'une recommandation en mars à Amman ou l'APEM a changé de nom en AP-UpM;
- une réunion conjointe avec la Commission Culture à Istanbul;
- une réunion extraordinaire le 1 juillet à Bruxelles pour réagir aux événements de l'actualité.

La Présidente souligne l'impacte de l'actualité sur le fonctionnement de l'UpM et de son Assemblée parlementaire. Elle exprime son souhait que le sommet UpM prévue le 21 novembre puisse se tenir.

La Présidente rappelle que le Bureau réuni à Palerme en juin avait eu quelque difficulté à respecter son ordre du jour. Il n'a pas réussi à adopter une déclaration commune sur la situation au Proche-Orient après l'assaut sur la flottille humanitaire destinée à Gaza. Elle déplore également la quasi-absence d'un échange de vues, contrairement à la coutume, avec les présidents de commissions, sur le choix des thèmes de recommandation.



La Président explique que cette réunion extraordinaire du 1^o juillet a été convoquée afin d'avancer dans le choix des thèmes de la prochaine recommandation de la Commission politique qui devrait être prête pour la prochaine session plénière de l'AP-UpM en mars 2011 à Rome.

**4. Echange de vues sur la situation au Moyen-Orient,
en présence de Tomas Dupla Del Moral, directeur 'Proche-Orient/Méditerranée Sud',
Direction générale des relations extérieures, Commission européenne, services de la
HR/VP Catherine Ashton**

M. Dupla Del Moral intervient sur le rôle de l'UE dans le processus de paix en soulignant que l'aide fournie par l'UE permettait notamment d'avoir du côté palestinien un interlocuteur pour la paix. Il insiste sur l'importance de la dernière déclaration du Quartette, rappelle la position européenne concernant les colonies israéliennes et met en exergue l'importance de l'initiative de paix arabe et de négociations avec la Syrie et le Liban en particulier.

M. Qubaa (Palestine) regrette l'absence de l'UE des négociations et que ses positions claires dont il se félicite, ne se traduisent pas en action.

M. Triantaphyllides (PE) plaide pour l'utilisation des accords existants pour exercer de la pression sur Israël.

M. Peillon (PE) souhaite que le Secrétaire général du Secrétariat de l'UpM se rende à la Commission politique et rappelle que l'UpM a d'autres objectifs qu'il ne convient pas de soumettre au conflit israélo-palestinien.

Mme. Daği (Turquie) demande une position forte contre la poursuite de la colonisation.

M. Haddad (Syrie) rejoint M. Qubaa (Palestine) en s'interrogeant sur l'absence de l'UE des négociations.

Selon M. Panzeri (PE), il n'y a pas d'alternative aux négociations. Il considère que le moment actuel représente une dernière chance et demande par ailleurs la présence physique de Mme. Ashton à la table des négociations.

M. Obiols (PE) fait remarquer que l'UE est bien présente, mais qu'elle est divisée.

Pour M. Konecny (Autriche), la question des colonies est un faux problème. Seule compte la volonté d'arriver à un compromis.

M. Aferiat (Maroc) dénonce la non-application des résolutions internationales.



M. Whebee (Israël) fustige la critique unilatérale envers Israël. Il fait part de son opposition aux colonies, tout en exigeant la résolution des questions-clés. Il dénonce également le trafic d'armes continu vers la bande de Gaza.

Mme. Flautre (PE) demande de fixer une date limite aux négociations et souhaite la déclaration d'un Etat palestinien une fois cette date révolue. Elle invite Mme. Ashton a soutenir le Président Obama et de soutenir toutes les forces démocratique et de défense des droits de l'homme.

Selon M. Dupla Del Moral, l'échec des négociations ne peut être attribué à la seule UE. Il précise que l'UE n'était pas absente, mais pas invitée aux négociations. Il estime que le trafic d'armes n'est pas à imputer aux Palestiniens.

La Présidente insiste auprès de M. Dupla del Moral que Mme. Ashton devrait venir à l'AP-UpM.

5. Examen des propositions de thèmes de recommandation (confirmation des thèmes et désignation des rapporteurs)

La Commission discute et confirme les trois thèmes choisis en juillet dernier et désigne les rapporteurs suivants:

1. L'initiative de paix arabe: M. David (PE), M. Chiheb (Algérie)
2. Le rôle de la société civile dans le nouveau contexte institutionnel de l'UpM: M. Pedret (Espagne), M. Moro et M. Aferiat (Maroc), Mme. Flautre (PE)
3. La sécurité en Méditerranée: M. Panzeri (PE), M. Rezgui (Algérie), Mme. Daği (Turquie).

6. Echange de vues sur l'initiative de paix arabe, en présence de S.E. l'ambassadeur Nassim Hitti, directeur de la mission de la Ligue des Etats arabes à Paris

M. Hitti estime que les Arabes sont partiellement responsables de l'oubli de l'initiative de paix. Il en souligne néanmoins l'importance qu'il attribue aux facteurs suivants:

1. L'adoption de l'initiative à haut niveau malgré les divisions existantes entre les Etats;
2. l'approche globale de l'initiative qui englobe tous les enjeux (frontères, Jerusalem, réfugiés, eau, sécurité);
3. Le réalisme et l'approche séquentielle proposée par l'initiative;
4. L'accent mis sur la complémentarité et non pas sur l'exclusivité des droits des deux peuples;
5. L'offre d'une normalisation des relations avec Israël



**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE
L'UNION POUR LA MEDITERRANEE**



Par ailleurs, M. Hitti exprime son pessimisme quant aux négociations entre Palestiniens et Israéliens et critique un manque d'accord sur les paramètres de référence des négociations.

M. Bassiouini (Egypte) fait remarquer qu'Israël avait 14 réserves contre l'initiative de paix arabe.

7. Echange de vues sur le rôle des sociétés civiles dans le cadre de l'UpM, en présence de:
- Juan Moreno Preciado, membre du Comité économique et social européen
- Charles Kleinermann, secrétaire général adjoint du Mouvement européen international, secrétaire général de l'Institut Medea

M. Moreno rappelle que le processus de Barcelone a marqué la reconnaissance officielle du réseau des Conseils économiques et sociaux et expose le projet de sa transformation en Assemblée des Conseils économiques et sociaux qui devra faire partie intégrante de la nouvelle structure de l'UpM. Il insiste sur la nécessité de la liberté syndicale et encourage l'adhésion des pays du Sud aux conventions de l'OIT pour la liberté syndicale.

M. Kleinermann expose le partenariat du Mouvement européen avec la bibliothèque d'Alexandrie et l'Arab Reform Forum. Il évoque le problème de la représentativité des mouvements de la société civile du Sud de la Méditerranée et son corollaire, la difficulté d'arrimer la société civile à une structure existante (EuroMed, UMA, Ligue des Etats arabes, OCI).

M. Vella (Malte) se demande pourquoi l'institutionnalisation du rôle de la société civile ne s'était pas matérialisée pendant le processus de Barcelone.

Selon M. Jaber (Liban) la société civile n'est qu'un moyen qui doit remplir les espaces laissés vide par l'Etat.

M. Moro (Maroc) voit en la société civile un potentiel d'aider à surmonter les obstacles qui caractérisent l'UpM actuellement.

Mme Flautre (PE) pointe les difficultés de l'engagement et des échanges avec les sociétés civiles au Sud liées à la politique des visas et aux restrictions à la libre circulation des personnes. Elle souligne le lien entre la société civile et les entraves à la liberté d'expression et la libre circulation ainsi que le potentiel de médiation de l'AP-UpM en la matière.



8. Echange de vues sur la sécurité au sein de la zone euro-méditerranéenne

Mme. Daği (Turquie) intervient sur l'importance de la dimension psychologique de la sécurité et plaide pour une prise en compte des perceptions par les sociétés tout en faisant référence à l'affaire des caricatures danoises.

M. Rezgui (Algérie) cite l'exemple du dialogue 5+5 en matière de sécurité et voudrait lier le problème de la perception de la menace à la thématique de la libre circulation.

Pour M. Chiheb (Algérie), le conflit israélo-palestinien représente un combustible des perceptions d'insécurité. Il rappelle également la diversité des problématiques sécuritaires en faisant référence au Sahel et à Lampedusa.

9. Date et lieu de la prochaine réunion

Le 27 janvier 2011 à Bruxelles.
